

PARC NATIONAL ► QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il en existe 7 en France : Port-Cros, Guadeloupe, Mercantour, Ecrins, Cévennes, Pyrénées et Vanoise, 3 sont en création : Guyane, Réunion et Calanques. Chacun de ces espaces naturels présente un intérêt unique qui mérite une protection particulière. L'objectif en "Coeur de Parc" étant de parer à toute intervention artificielle qui pourrait en altérer sa nature.



C'est l'Etat qui crée le parc national, le met en place avec les autorités locales et les usagers. L'Etat alloue à chaque parc un budget annuel de fonctionnement conséquent et durable.

CŒUR DE PARC

Le cœur de parc concerne la zone protégée, qui bénéficie des moyens d'action, de prévention et de surveillance les plus élevés en France. Il reste ouvert au public.

ZONE D'ADHÉSION

La zone d'adhésion est une zone tampon où une sensibilisation du public peut être menée, mais sans les moyens du cœur de parc.

Veille et action permanente

Entrer en cœur de parc apporte un avantage considérable à un site déjà protégé : une importante équipe permanente, chargée d'étudier, d'informer, de surveiller mais surtout de réfléchir et d'apporter des solutions en temps réel à chaque nouveau problème rencontré sur le terrain.

► LE PARC NATIONAL DES CALANQUES

Depuis 1999, le GIP (Groupement d'Intérêt Public) des Calanques prépare la création d'un Parc National entre Marseille et Cassis. Si la mairie de La Ciotat ne se décide pas rapidement, le patrimoine naturel de La Ciotat, qui s'étend entre Cassis et la ville, sera privé des moyens d'exception de cet espace protégé.

► LA ZONE CONCERNÉE À LA CIOTAT

Le site classé ciotaden concerne environ 2000 hectares terrestres de maquis et de falaises auxquels il faut ajouter une bande maritime de 500 mètres. Les lieux exceptionnels du Cap Canaille, de la route des crêtes, des falaises Soubeyranes, des calanques du Mugel et de Figuerolles, du Bec de l'Aigle et de l'île Verte pourraient ainsi être davantage protégés s'ils intégraient le cœur du futur Parc National. Comme les calanques de Marseille et Cassis, le site est "classé" (loi 1930) et fait parti du même site Natura 2000. Il serait logique d'en faire le second cœur du Parc National.



LES MISSIONS DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

DES PRIORITÉS SPÉCIFIQUES AU PARC DES CALANQUES OFFRIRONT AU SITE CIOTADEN DE NOUVELLES PROTECTIONS :



Prévenir efficacement l'incendie

Le site de la Ciotat reste très sensible au feu, avec de gros incendies mémorables ces trente dernières années. À l'inverse, à Port-Cros, parc national depuis 1963, on ne recense qu'un seul départ de feu depuis cette date. C'est loin d'être le fruit du hasard : rejoindre le Parc National permettra à La Ciotat de bénéficier elle aussi d'un dispositif multiforme de prévention des incendies, à l'image de ce qui se fait avec succès à Port-Cros sans altérer le site.



Accueillir sans détruire

Le nombre de visiteurs fréquentant la zone augmente d'année en année. Sans véritable gestion de ces flux d'usagers, l'espace naturel risque d'importantes dégradations déjà visibles. Le passage en Parc National permettrait de disposer de moyens forts pour gérer cette fréquentation, sans fermer l'accès au site. Les 7 Parcs Nationaux français, réunis en réseau, disposent de plus de trente ans d'expérience dans ce domaine. Ce serait une grave erreur de s'en priver.



Améliorer la qualité des eaux marines

La troisième mission du Parc des Calanques vise à rendre les rejets côtiers et ceux générés par les plaisanciers propres. D'importants moyens pourront ainsi être mis en œuvre afin de continuer l'effort d'épuration biologique des eaux usées. Concernant les plaisanciers, le Parc National initiera des solutions pour systématiser les "éco-gestes", par exemple en matière d'ancrage et de rejets divers. La pêche artisanale sortira bénéficiaire de ces efforts de reconquête qualitative du milieu.

CIOTADENS ! Sans votre action, le site classé restera exclu du futur Parc. Montrez votre appui pour convaincre la mairie de faire le bon choix : signez et faites signer votre pétition ! ASSOCIATIONS ! Rejoignez notre collectif inter-associatif : l'avenir des générations futures est l'affaire de tous. ELUS ! Ne ratez pas une occasion unique pour le site classé ciotaden : agissez pour l'inscrire en "Coeur de Parc"

Toutes les informations sont sur www.laciotatcoeurdeparc.org